

CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2016

Date de la convocation : 31/03/2016

Sont Présents : Messieurs Cédric BRUNET, Stéphane COIGNUS, Michel DAVAL, Nicolas MENUÉY, Aurélien MOUGIN, Raphaël NOUVEAU, Nicolas PLANCHON, Michel RICHARD, Bernard VOYNNET, Mesdames Isabelle GRENOT, Sandra GRENOT et Michèle LIGEY BARTOLOMEU.

Absents excusés : Messieurs Fabrice PERRIN et Pierre THOMET.

La lecture du compte rendu de la séance du 11 mars 2016 n'a soulevé aucune remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime (sauf mentions contraires) :

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Taxe	TH	TFB	TFNB
Base 2015	752200	555700	35200
Taux 2015 Rappel	5.70	10.60	26.05
Taux 2016	6.70	11.00	27.00

L'augmentation des taux est liée à la baisse des dotations de l'Etat.

Vote : 9 pour, 1 contre et 2 abstentions

UTILISATION DE LA SALLE DES FETES PAR L'ASSOCIATION HOMMES ET TRADITIONS : DEMANDE DE TARIF AMENAGE

-décide, pour cette demande spécifique d'appliquer, à compter de 2016, le tarif de 100 € (tarif local salle complète 48 heures moins une remise de 55 €) avec frais annexes en sus (électricité et casse ou perte de vaisselle).

CARTES AVANTAGES JEUNES

-décide de continuer à proposer la carte Avantages Jeunes à tous les habitants scolarisés de la commune âgés de 3 à 25 ans, au prix de 1 € à compter de 2016, le solde étant pris en charge par la Commune.

EQUIPEMENT MATERIEL CPI – DEMANDE DE SUBVENTION

-approuve l'acquisition d'une nouvelle moto pompe pour un montant de 2750 €uros (matériel provenant de la commune d'IGNY),

-décide de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône au titre de la fiche A6 – équipement des centres de première intervention,

DEVIS TRAVAUX SYLVICOLES 2016

-valide le devis présenté par l'entreprise AUGIER PATRICK de LINEXERT (70200), qui s'élève à 2691.20 € HT, concernant les travaux suivants :

PARCELLE 22.r : dégagement de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements, pour 4,64 ha, au prix unitaire de 580 € HT.

-autorise le Maire à signer le devis le moins disant concernant les parcelles 27.af, 28.af, 29.af, 30.p concernant les travaux préalables à la régénération : broyage de la végétation pour 1,40 ha.

AVENANTS EN PLUS-VALUE : REHABILITATION D'UN LOGEMENT « 20 rue de Vesoul »

-accepte le devis de la Société « VRD MENUISERIE », qui s'élève à 165 € HT (198 € TTC), faisant l'objet d'un avenant n° 1 ;

-accepte le devis de la Société « MG ELEC », qui s'élève à 312 € HT (374,40 € TTC), faisant l'objet d'un avenant n° 1 .

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 12 avril 2016

Le Maire, Michel RICHARD